

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 03 12
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 18 mars 2021
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 18 mars, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 11 mars, s'est réuni espace Clément GAUVRIT, salle de spectacles la Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

Aide « Pays Saint Gilles Relance Economique » : attribution de subventions à trois entreprises

Suite à l'approbation, par le Conseil Communautaire du 19 novembre 2020, du premier plan de soutien et de relance économique territorial, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a mis en place l'aide « Pays de Saint Gilles Relance Economique » (une subvention plafonnée à 20 000 € en vue de financer 50 % des investissements matériels des petites entreprises), avec la volonté de tirer toutes les leçons de la crise de la Covid-19 et de soutenir uniquement les investissements des entreprises de 20 salariés et moins dans les secteurs :

- petite industrie / artisanat de production
- circuits courts / agriculture-alimentation
- environnement / économie circulaire / transition écologique
- innovations à potentiel de croissance

Trois entreprises ont alors déposé un dossier de candidature à l'aide

I. Candidature de la SARL « LE CEINTURIER »

Synthèse de la demande

date d'accusé de réception de la demande : 13 janvier 2021

dirigeants : Lucas TREMELLAT et Olympe TREMELLAT (époux)

lieux : Coëx (siège) - Saint Gilles Croix de Vie (magasin) - Le Fenouiller (atelier de fabrication)

thématique : développement des activités de production

secteur d'activité : fabrication d'articles de maroquinerie

investissement projeté : table de découpe numérique

perspectives pour l'entreprise : lancement de nouvelles gammes de produits (étuis de téléphone, trousse de toilette, sacs à main, etc.) et diminution des chutes de matières

montant global de l'investissement : 62 000 €

montant de l'investissement éligible : 62 000 €

aide demandée : 20 000 €

avis du Comité INOV : accord pour une aide de 20 000 €

II. Candidature du GAEC LES VIOLLIÈRES (Cœur de Grange)

Synthèse de la demande

date d'accusé de réception de la demande : 15 janvier 2021

dirigeant : Julien et Antoine RICHARD (frères)

lieu : Coëx

thématique : circuits courts alimentaires et développement des activités de production

secteur d'activité : agriculture

investissement projeté : nouveaux équipements d'outils de production et nouveaux équipements de commercialisation des produits

perspectives pour l'entreprise : développer la transformation des productions issues de la ferme, et la capacité de vente directe sur site

montant global de l'investissement : 97 000 €

montant de l'investissement éligible : 49 088 €

aide demandée : 20 000 €

avis du Comité INOV : accord pour une aide de 20 000 €

III. Candidature du GAEC LA JAUBRETIÈRE

Synthèse de la demande

date d'accusé de réception de la demande : 8 février 2021

dirigeants : Frédéric GAZEAU et Adrien BONNEAU

lieu : Saint Maixent sur Vie

thématiques : circuits courts alimentaires et développement des activités de production

secteur d'activité : agriculture

investissement projeté : machine semi-industrielle pour nettoyage / tri des grains, machine semi-industrielle pour conditionnement des produits finis, cellules de stockage

perspectives pour l'entreprise : augmenter ses capacités de production de farines et huiles issues de la ferme, et accéder au marché de la restauration collective

montant global de l'investissement : 27 514 €

montant de l'investissement éligible : 27 514 €

aide demandée : 13 740 €

avis du Comité INOV : accord pour une aide de 13 740 €

Le Bureau communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant définition des délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, et notamment ses articles 107 et 108,

Vu le règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traitement sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,

Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Vendée du 25 mai 2020, approuvant la création, par les EPCI vendéens, de fonds de relance à l'activité économique locaux, bénéficiant d'une participation financière du département,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020, décidant la création d'un volet spécifique du fonds territorial Résilience financé et mis en œuvre par les

EPCI ligériens, en complément du fonds territorial Résilience et approuvant les termes de la convention type correspondante,

Vu la décision n°2020-102, en date du 19 juin 2020, du Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie, approuvant la mise en place d'un fonds de relance de l'activité économique pour les petites entreprises du territoire communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, en date du 19 novembre 2020, de création d'un fonds de relance de l'activité économique des entreprises, en soutien à l'économie locale suite à la crise sanitaire de la Covid-19,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, en date du 19 novembre 2020, de lancement du premier plan de soutien de relance économique territorial,

Vu le dossier de candidature de la SARL LE CEINTURIER, dont il a été fait accusé de réception le 13 janvier 2021,

Vu le dossier de candidature du GAEC LES VIOLLIÈRES (Cœur de Grange), dont il a été fait accusé de réception le 15 janvier 2021,

Vu le dossier de candidature du GAEC LA JAUBRETIÈRE, dont il a été fait accusé de réception le 8 février 2021,

Vu l'analyse des dossiers réalisée par le service « Développement Economique »,

Vu l'avis favorable de la structure INOV et de son Comité « Plan de Relance Pays de Saint Gilles » réuni le 23 février 2021,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'accorder une subvention de 20 000 € à la SARL LE CEINTURIER, représentée par M. Lucas TREMELLAT et Mme Olympe TREMELLAT, dont le siège social se situe 18 rue de la Vie 85220 COËX ;

Article 2 : d'accorder une subvention de 20 000 € au GAEC LES VIOLLIÈRES (Cœur de Grange), représenté par M. Julien RICHARD et localisé Les Viollières 85220 COËX ;

Article 3 : d'accorder une subvention de 13 740 € au GAEC LA JAUBRETIÈRE, représenté par M. Frédéric GAZEAU et localisé La Jaubretière 85220 SAINT MAIXENT SUR VIE ;

Article 4 : d'approuver la signature, avec chacun des bénéficiaires, d'une convention d'aide fixant les modalités de versement de la subvention et les obligations du bénéficiaire ;

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif au versement d'une subvention aux trois bénéficiaires précités dans les conditions susvisées.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 MARS 2021
- de l'affichage le : 25 MARS 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 25 MARS 2021

Givrand, le 23 mars 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.